

JAGUAR ADVANTAGE PACK

Nous avons créé pour votre nouvelle JAGUAR un paquet de prestations unique qui augmente encore la valeur de votre véhicule. Les garanties suivantes sont comprises dans le prix d'achat d'une JAGUAR neuve.

3 ANS DE GARANTIE D'USINE*

Cette garantie comprend le remplacement gratuit des composants présentant une défaillance non provoquée par une usure normale, pendant les premières 3 années sans limitations des kilomètres parcourus.

3 ANS D'ASSISTANCE*

Cette assurance vous garantit la mobilité en cas de panne de votre véhicule en vous permettant, si nécessaire, de disposer d'un véhicule de remplacement, de passer la nuit à l'hôtel et de faire appel à d'autres commodités sans aucuns frais.

3 ANS DE GARANTIE CONTRE LES DÉFAUTS DE PEINTURE ET LA ROUILLE DE SURFACE*

6 ANS DE GARANTIE CONTRE LA ROUILLE PERFORANTE*
Par cette garantie, nous vous assurons que votre véhicule sera réparé gratuitement en cas de défaut de peinture ou de perforation de la carrosserie par la rouille durant la période indiquée ci-dessus.

4 ANS OU 100'000 KM** FREE SERVICE, SERVICE GRATUIT

Cette prestation exclusivement réservée à la Suisse s'applique à tous les modèles JAGUAR importés par JAGUAR Land Rover Schweiz AG et inclut gratuitement tous les travaux d'entretien prescrits sur votre véhicule durant 4 ans ou jusqu'à 100'000 km**. La main d'œuvre, aussi bien que le matériel, les fluides, à savoir l'huile moteur et les liquides de frein ou de refroidissement et AdBlue, voire même les balais d'essuie-glace et les garnitures de freins et les disques de freins sont compris dans ce programme unique.



Prestations exclues de service gratuit

Le service gratuit ne couvre pas les prestations suivantes:
Remplacement de pièces d'usure (à l'exception des balais d'essuie-glace) comme l'embrayage. Carburants et additifs pour carburants. Pneus usés ou défectueux, pneus d'hiver, frais concernant le remplacement des roues ou des pneus et la géométrie du train de roulement. Nettoyage de l'intérieur et de l'extérieur du véhicule, entretien de la peinture, lavage et traitement de protection du moteur, réparations de dommages provoqués par une action extérieure ou des tiers, dommages causés par les fouines, bris de glace. Frais engendrés par la perte de clés du véhicule (couverts par l'assistance). Accessoires posés ou installés ultérieurement et les frais qui en découlent. Véhicules de remplacement, taxes légales comme les frais d'expertise, vignette d'autoroute, impôt de circulation du véhicule et assurances. Frais inhérents à des prestations exclues du JAGUAR Advantage Pack.

* Vous trouverez les indications détaillées dans les documents de votre véhicule.

** Première éventualité réalisée.